

Le Président
Ancien Ministre
Vice-Président honoraire du Sénat
Maire de Marseille

Arrêté n° 17/334/CM

Désignation du représentant du Président au sein du Comité de Delta de la Camargue

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 01-003/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil Métropolitain portant élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 05-007-16-CM du 17 mars 2016 du Conseil Métropolitain relative à l'élection de Monsieur Roland Giberti en qualité de 20ème Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté préfectoral n°2003-196 du 23 juin 2003 portant création du Comité de Delta de la Camargue ;
- L'arrêté préfectoral n°21-2017-CO du 13 février 2017 portant modification de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2003-196 en date du 23 juin 2003.

CONSIDÉRANT

- Qu'il convient de procéder à la désignation du représentant du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Comité de Delta de la Camargue.

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Roland Giberti, est désigné pour représenter le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Comité de Delta de la Camargue.

Reçu au Contrôle de légalité le 16 Octobre 2017

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 16 octobre 2017

Le Président,
Signé : Jean-Claude GAUDIN